

Le Travail Productif Des Detenus En Milieu Carcéral : Cas De La Prison Centrale De Douala Au Cameroun

TEFE TAGNE Robert¹, EBONGUE MPONDO Nathan², PATIPE Stève²

¹Maître de Conférences en sociologie, FLSH, Université de Douala, Cameroun.

²Doctorants en sociologie économique, FLSH, Université de Douala, Cameroun

***Corresponding Author:** TEFE TAGNE Robert, Maître de Conférences en sociologie, FLSH, Université de Douala, Cameroun

Abstract: This study aims to report on the socio-economic impact of the productive work of prisoners in Cameroonian prisons. The major problem is summarized on the following question: How does the productive work of prisoners impose itself as a regulator of interactions in the prison environment and as a propaedeutic for social integration, in a perspective of liberation? The methodology is based on a qualitative approach that values field ethnography centered on the institutional productive work and the diffuse productive work of prisoners at the central prison of Douala in Cameroon. The theoretical framework is twofold; it is articulated around social embeddedness and the theory of the commercial link. The results show that: a) the productive work of inmates in Cameroonian prisons is organized vertically (institutional) and horizontally (diffuse); (b) the productive work of prisoners in prison promotes social interaction between fellow prisoners on the one hand and between prisoners and prison administration staff on the other hand; c) the socio-economic practices of detainees in Cameroonian prisons ensure their survival during their incarceration and subsequently promote their socio-professional integration.

Keywords: Productive work – Detained workers – Prison environment – Social vulnerability – Institutionalization of work – Social reintegration – Douala-Cameroon.

1. INTRODUCTION GENERALE

Le déroulement de la vie carcérale est aujourd'hui marqué par un modèle de gestion rationnel et rentable du temps de l'incarcération. Les pouvoirs publics aidés par leurs partenaires nationaux et internationaux, observent qu'en milieu carcéral, en l'occurrence, le désœuvrement, l'indigence et l'oisiveté font le lit des fléaux sociaux (déviance, récidive, indiscipline, etc.) et se penchent sur l'hypothèse pratique selon laquelle le développement d'un tissu économique foisonnant et hétérogène, adapté au monde clos, lutterait contre la récidive des détenus et serait gage d'une réinsertion sociale de ces détenus dans une perspective de libération. Dès lors, on assiste à une émergence de multitudes des activités productives impulsées par les pouvoirs publics, les ONG¹ et les associations variant d'une prison à une autre et oscillant entre le secondaire (production) et le tertiaire (service) s'exerçant ainsi de manière solitaire et solidaire.

Autorisé et encouragé, le travail productif des détenus recouvre non seulement les activités professionnelles exercées par les détenus au sein des murs de l'établissement pénitentiaire, mais encore au sens large, les travaux effectués par les personnes condamnées bénéficiant d'une mesure de placement à l'extérieur. Une question survient alors dans cette étude : comment le travail productif des détenus s'impose-t-il comme régulateur des interactions en milieu carcéral et comme propédeutique à l'insertion sociale, dans une perspective de libération ? De la sorte, cette étude a pour principal objectif de rendre compte du travail productif des détenus en milieu carcéral camerounais. Notre hypothèse générale retenue indique que le travail productif en milieu carcéral camerounais est organisé de manière verticale (institutionnelle) et de manière horizontale (diffuse) et est utile socialement et économiquement pour les acteurs. Cet article examine quatre points : la méthodologie et les perspectives théoriques ; le terrain de l'étude ; les résultats et leurs discussions.

¹ Organisation Non Gouvernementale

2. METHODOLOGIE ET PERSPECTIVES THEORIQUES DE L'ETUDE

La méthodologie mise en exergue dans cette recherche accorde une place de choix au travail de terrain. De la sorte, il n'est question pour nous d'aborder le travail productif des détenus avec des jugements préconstruits. L'ethnographie de terrain privilégiée dans cette étude se matérialise par la descente sur le terrain (lieux du travail). Il est question, d'observer les lieux du travail (interne et externe) des détenus, d'observer les détenus au travail, d'observer les rapports de travail et au travail (Tefé R.; 2012). De la sorte, la méthode utilisée dans cette étude est quali-quantitative. Les données qualitatives ont été collectées à l'aide d'un guide d'entretien auprès des détenus dans le but de cerner les raisons de l'implication de ces détenus au travail productif et auprès des anciens détenus dans l'optique de comprendre l'impact du travail productif dans le processus de réintégration post carcérale. Par ailleurs, les données qualitatives ont été également collectées auprès du personnel de l'administration pénitentiaire de la prison centrale de Douala dans le but de connaître non seulement les principaux acteurs du travail productif à la prison centrale de Douala, mais aussi, de cerner les univers du travail productif des détenus de cette institution carcérale. Quant aux données quantitatives, elles ont été recueillies à travers des archives de la prison centrale de Douala. La démarche qualitative s'est appuyée sur un échantillonnage à choix raisonné de vingt (20) détenus travailleurs incarcérés à la prison centrale de Douala, de dix (10) personnels de l'administration pénitentiaire de la même institution carcérale et de deux (02) anciens détenus de cette prison réinsérés socialement. Les données collectées ont été traitées respectivement par l'analyse statistique pour le quantitatif et l'analyse du contenu pour les entretiens.

La théorie du lien marchand convoquée dans cette étude repose en effet sur le postulat selon lequel les acteurs de l'économie recherchent la satisfaction de leurs intérêts en agissant de manière rationnelle à partir des informations transmises par le marché. Ils contribuent ainsi à réaliser le bien-être collectif. De la sorte, l'échange marchand serait créateur de lien social. Toutefois, la crise de ce lien marchand peut être évoquée de manière générale par la rupture temporelle ou définitive de l'activité professionnelle. Cette théorie nous amène de comprendre comment le lien s'inscrit au cœur du marché du travail productif des détenus en milieu carcéral et puis précisément à la prison de New-Bell à Douala. Les différentes contributions montrent en effet comment les acteurs marchands ne cessent d'être en relations (en « lien marchand ») et que ces relations sont continuellement redéfinies par des processus de « sélection-collection ». Cette perspective entend prolonger l'approche structurale de Granovetter M. (1990), en dépassant les analyses statiques en termes d'états d'« encastrement ». Quant à l'encastrement social, il s'attèle de montrer que le marché du travail productif des détenus ne se situe pas en apesanteur sociale mais qu'il est au contraire « encastré » dans le monde social. Elle met ainsi en évidence que les relations marchandes sont inséparables d'une organisation sociale qui les rend possible et que les marchés, loin de renvoyer à l'état de nature, apparaissent plutôt comme des « constructions sociales » impliquant une inscription culturelle et une mise en forme institutionnelle. Cette approche met en exergue la régulation marchande par les échanges négociés de comportements conduit non seulement à reconnaître le caractère hybride des systèmes marchands concrets mais aussi à rechercher leur stabilité davantage dans la dimension collusive des relations de pouvoir que dans des principes supérieurs communs par rapport auxquels chacun des acteurs se reconnaîtrait.

3. PRESENTATION DU LIEU ET DE LA PRISON D'ETUDE

Le lieu d'étude est Douala. Ville située sur l'estuaire du Wouri à 65 km de l'océan atlantique et non loin de l'équateur. Elle est la capitale économique du Cameroun (pays de l'Afrique centrale). Elle s'étale sur 21 000 hectares et est administrée par la communauté urbaine de Douala. Ville tentaculaire peuplée d'environ 3 500 000 habitants répartis dans 6 communes et subdivisée en 120 quartiers, c'est le cadre empirique dans lequel l'étude est menée

Le terrain d'étude porte sur la prison centrale de Douala. Située dans le deuxième arrondissement de la ville de Douala, au quartier New-Bell, c'est la plus grande prison de la région du littoral au Cameroun avec une capacité de 800 places. C'est une prison mixte dans laquelle les quartiers des hommes, des femmes et des mineurs sont séparés. Les principales activités productives exercées par les détenus dans cette institution carcérale sont de type verticale (institutionnelle) et horizontale (diffus) et regroupent le secteur secondaire (la production) et le secteur tertiaire (le service). Ouvert en

1902, la prison centrale de Douala fut transférée du plateau Joss vers New-Bell pendant la période de mise en place des structures administratives de la colonisation allemande. La prison est édifée dans le quartier indigène de New Bell dans le cadre du plan d'urbanisation allemand de ségrégation entre quartiers européens et les espaces indigènes.

4. LES RESULTATS DE L'ETUDE

Les résultats obtenus lors des analyses descriptives permettent de présenter l'environnement carcéral au Cameroun. Ensuite, les résultats obtenus de l'analyse de contenu permettent de distinguer deux types de travail productif en milieu carcéral à savoir : le travail productif institutionnel (formel) et le travail productif diffus (informel). Par ailleurs, ils mettent en exergue l'impact socioéconomique du travail productif des détenus en milieu carcéral.

4.1. L'environnement Carcéral au Cameroun

L'état des lieux du milieu carcéral camerounais présente une infrastructure pénitentiaire fortement dégradée, doublée d'une capacité d'accueil largement dépassée.

Les immeubles devant abriter les détenus doivent présenter des caractéristiques édictées par le N°9 de l'ensemble des règles minima². Elles portent entre autres sur les cellules, les dortoirs, les installations sanitaires et électriques de ces lieux, l'aération ainsi que l'hygiène des détenus. Or, l'univers carcéral au Cameroun présente de multiples carences et il y'a lieu d'estimer qu'aucune des dispositions ci-dessus n'est entièrement respectée. En effet, le vieillissement des infrastructures, fait de la prison aujourd'hui un monde entièrement à part où les conditions minimales de vie sont difficilement trouvables. De ce point de vue, il est de notoriété que l'infrastructure pénitentiaire camerounaise est fortement dégradée pour la plupart, car constituée de vieux bâtiments, datant pour certains de la période coloniale et n'ont pas visiblement de maintenance, encore moins de rénovation depuis des lustres à l'instar des prisons de Bafoussam et de YOKO, créées en 1952 et celle de Douala en 1902 (ACAT, 2011).

4.1.1. Capacité D'accueil des Prisons Camerounaises

la capacité d'accueil d'un établissement pénitentiaire peut être comprise, comme la somme des cellules et autres dortoirs utilisés pour héberger les détenus placés en détention normale, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, de mineurs ou d'adultes. A première vue, il convient d'admettre que la majorité des prisons camerounaises affiche un nombre de pensionnaires très largement au-dessus de leur capacité d'accueil. Cette situation n'est pas nouvelle, elle tend même à s'amplifier. Dans cet ordre d'idées, le rapport du Département d'Etat Américain sur les droits de l'homme au Cameroun (2010) dénonce les cellules généralement surpeuplées dans les prisons du Cameroun et plus particulièrement la prison de Douala.

Les dernières statistiques de la prison centrale de Yaoundé révèlent une situation globale de 4 200 détenus pour une capacité d'accueil de 1000 places et la prison centrale de Douala 2603 au 28 novembre 2011 pour une capacité d'accueil de 800 places. En tout état de cause, il est de notoriété que les capacités d'accueil des prisons du Cameroun, surtout celles des grandes villes abritant les prisons centrales qui accueillent la moitié des effectifs des détenus du pays sont largement dépassées et ne répondent plus aux standards internationaux.

4.1.2. La Composition de la Population Carcérale

D'après le rapport d'activité d'ACAT (2011), 19.691 personnes incarcérées ont été dénombrées au 31 août 2000 dans les établissements pénitentiaires du Cameroun. En avril 2003, la population carcérale s'élevait à 20.273 détenus, tandis qu'en mars 2005, elle se chiffrait à 22.098. Au mois de Juillet 2010,

² 9-Les cellules ou chambres destinées à l'isolement nocturne ne doivent être occupées que par un seul détenu. Si pour des raisons spéciales, telles qu'un encombrement temporaire, il devient nécessaire pour l'administration pénitentiaire centrale de faire des exceptions à cette règle, on devra éviter de loger deux détenus par cellule ou chambre individuelle.

a) Lorsqu'on recourt à des dortoirs, ceux-ci doivent être occupés par des détenus soigneusement sélectionnés et reconnus aptes à être logés dans ces conditions. La nuit, ils seront soumis à une surveillance régulière, adaptée au type d'établissement considéré.

b) La lumière artificielle doit être suffisante pour permettre au détenu de lire ou de travailler sans altérer sa vue.

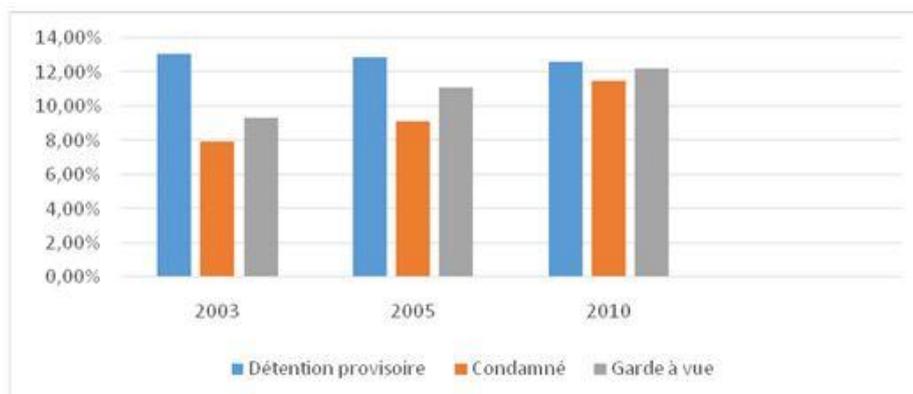
la population carcérale comptait 24.238 détenus pour une capacité d'accueil de 17.000 réparties dans 74 prisons opérationnelles, dont 10 centrales, 48 principales, et 16 secondaires. Un chiffre appelé à s'accroître. En 2013, la construction d'une dix-septième prison secondaire monte à 75 le nombre de prisons. Depuis, la construction de nouvelles prisons a été annoncée, notamment une nouvelle prison centrale dans la périphérie de Douala et certaines désormais fonctionnelles, portant à 79 le nombre d'établissements en service sur le territoire camerounais. La prison accueille trois catégories de personne : les personnes en détention provisoire, des personnes faisant l'objet d'une condamnation et celles retenues à l'issue d'une mesure de garde à vue (confère graphique 1 ci-dessous).

Tableau1. Population carcérale au Cameroun de 2003 à 2010

Années Catégories personnes	2003	2005	2010	Total
Détention provisoire	8733 (13.11%)	8578 (12.87%)	8422 (12.64%)	17733 (26.62%)
condamnés	5313 (7.97%)	6102 (9.16%)	7676 (11.52%)	19091 (28.66%)
Garde à vue	6227 (9.34%)	7418 (11.13%)	8140 (12.22%)	21785 (32.70%)
Sous total	20273 (30.43%)	22098 (33.17%)	24238 (36.38%)	66609 (100%)

Source: archives administration pénitentiaire Cameroun

Il ressort que les condamnés sont faiblement représentés, soit 7.97% contre 13.11% de détention provisoire et 9.34% de garde à vue en 2003. Soit 9.16% contre 12.87% de détention provisoire et 11.13 % de garde à vue en 2005 et 11.52% de condamnés en 2010 contre 12.64% de détention provisoire et 12.22% de garde à vue.



Graphique1. Évolution de la population carcérale au Cameroun

Source: archives administration pénitentiaire Cameroun

Pour ce qui est des prisons camerounaises, elles sont de plusieurs catégories et réparties au sein du territoire camerounais. Il ressort dans le diagramme ci-dessous que les prisons principales représentent 48.86%, suivies des prisons secondaires avec 21.62% et des prisons centrales qui représentent 13.51%.

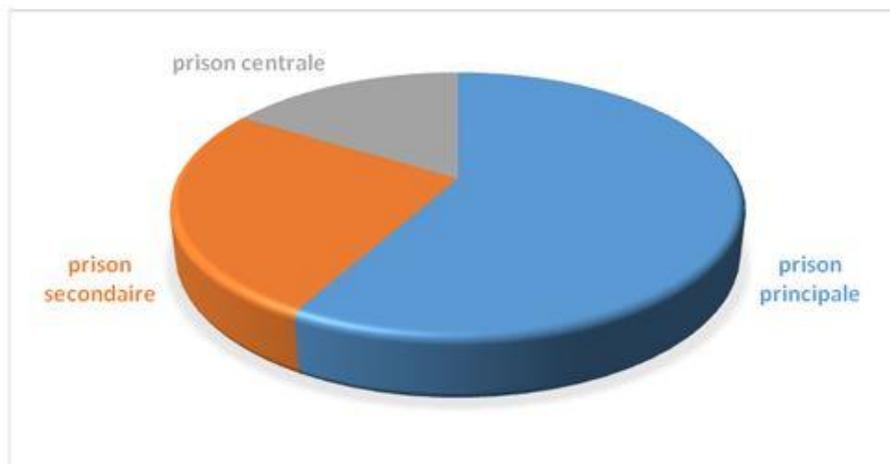


Diagramme1. Répartition des prisons au Cameroun

Source: archives administration pénitentiaire Cameroun

4.2. Le Travail Productif Formel des Détenus en Milieu Carcéral

Le travail productif formel des détenus à la prison centrale de Douala met d'une part en exergue les activités relevant du secteur secondaire, intégrant les travaux en réseau et/ou solitaires, regroupant ainsi des activités à l'instar de la bijouterie et la couture. D'autre part, il intègre les travaux solidaires et/ou solitaires relevant du secteur tertiaire tels que les travaux champêtres et la coiffure. Les propos du chef du bureau de la formation et de l'action sociale de la prison centrale de Douala sont plus explicites lorsqu'il déclare : *« les différentes activités productives que les détenus exercent ici à la prison centrale de Douala sont entre autre : la vannerie, la bijouterie, la couture, la coiffure, le commerce ambulante et à l'étalage, l'informatique et même les travaux champêtres notamment dans les zones périphériques de la ville quand le besoin se fait sentir »*

4.2.1. Les Principaux Acteurs du Travail Productif Formel des Détenus

Pour ce qui est des acteurs, ils sont internes et externes. Les acteurs internes sont entre autre les détenus et le personnel de l'administration pénitentiaire. A ceux-ci, s'ajoutent les intervenants externes à l'instar les organisations de la société civile et/ou religieuse, les associations et les représentants de l'UNICEF³ qui contribuent d'une manière ou d'une autre à l'effectivité du travail productif des détenus en milieu carcéral à travers l'octroi et l'équipement des ateliers de formation et du travail productif d'une part et l'approvisionnement en matière premières d'autre part. C'est dans ce sens que vont les propos de ce personnel de l'administration pénitentiaire de la prison centrale de Douala lorsqu'il déclare : *« VOPS est le principal fournisseur en matière première indispensable pour le travail productif des détenus ici à la prison centrale de Douala ; elle procure aux détenus des pagnes, des fils et même les tissus pour la couture et la vannerie. C'est vraiment une ONG qui est au cœur de la réinsertion des détenus ici à la prison centrale de Douala, elle suit les détenus pendant et après l'incarcération. En effet, tout juste ici dehors, se trouve une boulangerie collée au mur de la prison, elle appartient à VOPS et tous les employés sont les anciens détenus de cette prison »*.

4.2.2. L'univers du Travail Institutionnel des Détenus

Le travail carcéral évoque avant tout le travail effectué par les détenus au sein des murs de la prison, autrement dit le travail en milieu fermé. Il est vrai que le caractère d'exception et par là même les problèmes posés par le travail carcéral se manifestent essentiellement en milieu fermé, en raison des contraintes liées à la vie carcérale. Pour autant, le concept recouvre également une forme de travail plus méconnue : le travail en milieu ouvert. Ce dernier cas de figure est certes, moins atypique puisqu'il présente, malgré tout, certaines particularités. Deux univers du travail productif institutionnel ont été identifiés: un travail institutionnel effectué en milieu carcéral et un travail carcéral institutionnel effectué hors du milieu carcéral.

Le travail institutionnel effectué en milieu carcéral est réalisé soit en atelier soit dans la cour. Cette dernière modalité donne lieu le plus souvent à une activité artisanale de type fabrication de paniers à salade, travail de pliage ou de vannerie, fabrication d'objets en fil de fer, couture à la main. *« Concernant le travail à l'interne, il s'exerce ici à la prison centrale de Douala soit dans les ateliers, soit dans la cour »*, affirme un personnel de l'administration pénitentiaire de la prison centrale de Douala.

De façon résiduelle, certains prisonniers travaillent également à l'extérieur des murs de la prison. Ils sont affectés à des corvées sur le domaine de l'établissement éventuellement extra muros. Autrement dit, ils bénéficient d'un placement à l'extérieur et effectuent des travaux productifs de diverses natures. Toutefois, le travail productif extra muros des détenus, est effectué sous la surveillance directe et constante du personnel pénitentiaire. En effet, le placement à l'extérieur, permet aux détenus d'être employés au dehors de l'établissement pénitentiaire à des travaux contrôlés par l'administration. Ces travaux peuvent être exécutés pour le compte d'un organisme, d'une collectivité publique, d'une personne physique ou morale (un particulier). Cependant, aucun détachement ne peut avoir lieu au-delà des limites géographiques de l'unité administrative de l'implantation d'une prison à l'exception des circonscriptions non pourvues en établissement pénitencier.

³ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

4.3. Le Travail Productif Diffus des Détenus en Milieu Carcéral

4.3.1. Les Types du Travail Productif Diffus en Milieu Carcéral

Il existe deux types de travail productif diffus dans les prisons au Cameroun en général et à la prison centrale de Douala en particulier à savoir : un travail productif diffus toléré et un travail productif diffus non toléré.

Le travail productif diffus toléré regroupe des activités de production et/ou de service à l'instar de la cordonnerie, du commerce ambulant et à l'étalage. Il est toléré par l'administration pénitentiaire parce qu'il occupe les détenus et de la sorte, rend la détention plus facile à ces derniers et le travail moins fatiguant au personnel de l'administration pénitentiaire, car étant conçu comme un moyen d'occupation permettant de réguler les tensions. A cet effet, un personnel de l'administration pénitentiaire de la prison centrale de Douala déclare: « *On ne peut pas nier que le travail est un facteur de paix sociale. Plus il y a de détenus inoccupés, plus on s'expose à des incidents. De la sorte, nous sommes obligés de tolérer certaines activités. En définitive, l'essentiel est de combler les temps morts* ». Les activités productives diffuses tolérées s'exercent donc le jour comme la nuit et au su de l'administration pénitentiaire.

Le travail productif diffus non toléré des détenus en milieu carcéral quant à lui s'exerce au noir et relève pour la plus part des cas, du secteur tertiaire (service) regroupant des activités comme le commerce des stupéfiants (cigarette, drogue, ...) et le call box. Il s'agit en effet des activités qui sont quotidiennement pratiquées en milieu carcéral par les détenus, pourtant formellement interdites par l'administration pénitentiaire.

4.3.2. Les Principaux Acteurs du Travail Productif Diffus en Milieu Carcéral

Plusieurs acteurs interviennent dans la production du travail productif diffus des détenus. Ces acteurs sont aussi bien internes qu'externe. En effet, si les acteurs internes ne sont rien d'autre que ces détenus et souvent le personnel de l'administration pénitentiaire, les acteurs externes quant à eux sont les connaissances du détenu (frères et/ou sœurs, codétenus et amis) qui s'illustrent soit par l'approvisionnement en marchandises aux détenus, soit par l'approvisionnement en matières premières d'une part, et par l'écoulement des articles produits par ces derniers d'autre part. « *Plusieurs personnes me ravitaillent en marchandise, mais le plus souvent, c'est l'un de mes cousins. Il me rend visite chaque mercredi avec les marchandises. Ça peut arriver qu'il me ravitaille deux fois par semaine quand le marché est bon. Je me ravitaille aussi souvent par le biais d'un codétenu qui bénéficie déjà de la corvée, soit à travers un commissionnaire⁴* », affirme un commerçant des bâtons de manioc à la prison centrale de Douala. Les propos de ce jeune détenu cordonnier de la même institution carcérale, sont assez édifiants : « *Je me ravitaille en matières premières par le canal d'un personnel de l'administration pénitentiaire. Nous sommes de même village et il m'aide vraiment beaucoup. J'ai aussi un ami avec qui on était ensemble ici à la prison, il est sorti ça fait près de sept mois, de temps en temps, il me rend visite et me garde toujours le nécessaire pour la cordonnerie, en occurrence le fil* ».

Contrairement au travail institutionnel des détenus qui s'effectue aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison, le travail productif diffus quant à lui s'effectue uniquement à l'interne. Le travail interne évoque avant tout, le travail effectué par les détenus au sein des murs de la prison. Autrement dit, il s'agit du travail en milieu fermé. En effet, le caractère d'exception du travail carcéral interne est qu'il se manifeste essentiellement en milieu fermé, en raison des contraintes liées à la vie carcérale.

5. IMPACT SOCIOECONOMIQUE DU TRAVAIL PRODUCTIF DES DETENUS

Le travail productif carcéral a un impact socioéconomique pour les détenus d'une part et est bénéfique pour l'administration pénitentiaire d'autre part.

⁴ Personne jugée de bonne moralité, ayant une bonne connaissance de la ville et ayant déjà purgée les 2/3 de sa peine carcérale désignée par l'administration pénitentiaire pour faire quotidiennement les achats des codétenus à l'externe tout en bénéficiant 10% du montant de tout achat.

Il est effet bénéfique pour l'administration pénitentiaire en ce sens qu'il favorise la réinsertion et par ricochet la récidive d'une part et du maintien de la discipline en milieu carcéral d'autre part. La stabilité de l'emploi et le niveau d'intégration dans la société étant reconnus comme des facteurs limitant les risques de récidive, la préparation à une formation ou à une activité professionnelle, donnent un sens à la peine carcérale et semblent plus que jamais nécessaires. Ainsi, certains détenus en milieu carcéral camerounais élaborent leur « plan de détention » appelé aussi « plan de reclassement » ou « plan de réinsertion », reprenant ainsi les diverses activités qu'ils comptent mener en vue de leur réinsertion. De ce fait, l'administration pénitentiaire veille à ce que ces détenus bénéficient d'un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités proposées dans l'optique de contribuer à leur épanouissement personnel, de donner un sens à la période de détention et de préserver ou d'améliorer les perspectives d'une réinsertion réussie dans la société libre. Pour un nombre croissant de détenus, le travail pénitentiaire constitue une première expérience professionnelle. Face à ce constat, le travail carcéral permet de développer et de stabiliser des compétences, ainsi que d'acquérir des formations indispensables pour accéder à un emploi à la sortie. C'est dans ce sens qu'un personnel de l'administration pénitentiaire de la prison centrale de Douala affirme : « *le travail représente en milieu carcéral l'une des seules opportunités de développer le sens de l'initiative et de responsabiliser les détenus, qualités essentielles à la fois pour pacifier les relations en détention mais également pour leur permettre de trouver et de garder un emploi à l'extérieur* ».

Sur le plan de la prévention de la récidive, le fait de bénéficier d'une action de formation en milieu carcéral, diminue la probabilité de retourner derrière les barreaux, car une réinsertion de qualité réduit les risques de récidives (Besozzi C., 2000). C'est pourquoi l'exigence du travail pénitentiaire se décline maintenant sous le discours de « l'insertion » et de la « lutte contre l'exclusion ». Dans ce contexte, les milieux carcéraux camerounais, conjointement à leurs missions premières d'exécution des décisions de justice, favorisent « la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées ». C'est exactement dans ce sens que se situe le propos du chef du bureau de la formation et de l'action sociale de la prison centrale de Douala : « *l'exercice d'une activité de travail, le classement à l'atelier est comme moyen de prévention des incidents en milieu carcéral. Faire travailler, c'est aussi fatiguer les détenus. Le travail est perçu comme une décharge physique et mentale. C'est un tout, car occuper les détenus au travail permet de maintenir, de les contenir. (...) le travail occupe les détenus et nous permet de faire mieux notre travail* ».

En prison comme ailleurs, c'est le travail qui apporte une source de revenu aux détenus. Faire travailler le plus de détenus, permettre au maximum d'entre eux d'obtenir un salaire, c'est aussi prévenir des conséquences néfastes de la pauvreté sur le maintien de l'ordre. Les surveillants et l'encadrement de la prison disent comme les détenus, que l'argent du travail permet d'agrémenter le quotidien. Ce minimum est d'une importance capitale pour les détenus. « *Faire la prison sans argent est très compliquée. Quand tu n'as personne à l'extérieur sur qui compter comme moi, tu es obligé de travailler pour pouvoir avoir de quoi « cantiner ». Aujourd'hui, je peux vous rassurer qu'avec ma petite activité que je mène ici, je parviens à joindre les deux bouts. Chaque semaine, j'envoie l'argent à ma femme pour la nutrition de mes enfants, quand ils sont malades, c'est toujours moi qui envoi l'argent pour l'hôpital. Imaginez un instant que si je ne faisais rien* » affirme un détenu de la prison centrale de Douala.

L'utilité sociale du travail carcéral des détenus s'exprime également au niveau de la nécessité de « sortir de la prison ». En dehors de toute considération financière, la nécessité du travail est apparue relativement dans notre enquête. En effet, les entretiens menés auprès des détenus en situation de travail ont révélé la dimension sociale et psychologique dans le rapport fonctionnel que les détenus ont avec leur travail. « Sortir de la cellule ou de la prison », permet aux détenus de changer de l'air, de trouver un espace de tranquillité : « *En prison nous cherchons la tranquillité, moi je la trouve en allant aux ateliers* », affirme un détenu de la prison centrale de Douala. Un autre détenu dans la même institution carcérale dit en soufflant : « *Rester en cellule pfff, faudrait s'entendre hyper bien avec son codétenu..., tu t'ennuies pour rien* ». Un des détenus contrôleurs dans l'atelier de cette prison confirme : « *Le temps paraît plus long, l'atelier calme les ardeurs, en 16 mois il y a eu deux petites bagarres à l'atelier. Hors des ateliers, c'est toujours le bordel, il y a toujours des interventions* ».

Le travail carcéral des détenus apparaît par ailleurs comme le tremplin de la réinsertion post carcérale. La déclaration de cet ancien détenu de la prison centrale de Douala est en effet plus explicite : « *Je suis entré en prison en 2017, je n'avais que 18 ans, Ce n'était pas vraiment facile au début, ça a été un peu dur, mais après je m'y suis fait, surtout grâce à mes codétenus et l'ONG VOPS qui m'avaient bien accueilli. C'était en plus très importante car au départ, je ne recevais pas d'argent, ma mère m'en voulait trop. Elle était vraiment fâchée contre moi et avait rompu la communication avec moi pendant plus de sept mois. Pour survivre, j'étais obligé de m'intéresser au travail, notamment à la vannerie et j'ai été aussitôt formé par VOPS. Cette ONG qui a pour mission principale de lutter contre le désœuvrement des personnes détenues pendant et après l'incarcération là-bas à la prison. Je peux dire que j'ai réussi aujourd'hui grâce à elle. J'avais aussi beaucoup bénéficié des soutiens (moral et financier) de la part de cette ONG pendant ma libération et c'est ça qui m'ont permis de m'installer ici. Je compte faire carrière dans ce métier de vannerie. Sans vous mentir, je m'en sors pas mal. J'ai une femme avec qui je vis dans une chambre et on est en train de chercher un studio où on se rendra avant qu'elle n'accouche, car elle est presque à terme* ». Comme on peut le constater, le travail en milieu carcéral est aussi utile socialement pour les détenus dans une perspective de libération. Il permet aux détenus de se réintégrer socialement après l'incarcération et de la sorte, case cette tranche de la population susceptible de récidiver, dans un contexte où le chômage endémique est en progression constante (Tefé R., 2012).

6. DISCUSSION DES RESULTATS

Le milieu carcéral camerounais est doté des locaux vétustes datant pour la plus part, de la période coloniale et connaît dans l'ensemble une surpopulation carcérale qui rend la détention plus difficile. De la sorte, les facteurs sociodémographiques de ce milieu carcéral font de lui un milieu digne d'intérêt. Il s'agit d'une population très jeune, caractérisée par un très faible niveau de qualification (Combessie P ; 2009), qui constitue par ailleurs un conglomérat de marchés de l'emploi à valoriser.

On constate que pour l'administration pénitentiaire, le travail en milieu carcéral se résume d'une part comme un outil de régulation de la détention en ce sens qui permet d'occuper une population pénale désœuvrée. D'autre part, elle le conçoit comme un vecteur essentiel de préparation des détenus à l'insertion dans une perspective de libération. Cela implique un travail d'orientation des détenus dès leur arrivée en prison, sur le travail et la formation, et le développement de leurs qualifications professionnelles.

Ces résultats rejoignent la recherche de Kensey A. et Tournier P. (2005) qui montrent que les détenus qui déclarent une profession à l'écrou, soit ceux qui ont un capital d'employabilité plus grande, affichent un taux de récidive nettement plus bas que ceux qui se déclarent « sans emploi », avec une différence particulièrement prononcée pour les infractions à haut risque de récidive comme le vol.

Les résultats s'inscrivent également dans la lignée des travaux de Combessie P. (2009) qui révèlent que pour un nombre croissant de détenus, le travail pénitentiaire constitue une première expérience professionnelle et que la formation professionnelle permet de développer et de stabiliser des compétences, ainsi que d'acquérir des certifications et des diplômes, indispensables pour accéder à un emploi à la sortie.

7. CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette analyse, plusieurs constats s'imposent : premièrement, les milieux carcéraux camerounais sont dotés des locaux vétustes datant pour la plus part, de la période coloniale. Deuxièmement, les milieux carcéraux camerounais connaissent dans l'ensemble une surpopulation carcérale qui rend la détention plus difficile. En définitive, la conclusion montre que le milieu carcéral renvoi non seulement a un espace punitif, mais aussi a une structure reproductive. Les détenus en milieu carcéral sont partagés entre différents types du travail de nature productive, oscillant ainsi entre le formel et le diffus qui permettent à ces détenus d'asseoir leur survie pendant l'incarcération et favorisent ultérieurement leur insertion socioprofessionnelle.

REFERENCES

- [1] **ALARIE C.** (1998), *l'impact du support social sur la santé des femmes* : une revue littéraire, ISBN, 1998.
- [2] **BESOZZI C.** (2000), *prison et changement*, Rapport sur la récidive après une peine privative de liberté en confédération Suisse. Adresse URL
- [3] **BRODEUR C.** (1984), *intervention de réseaux, une pratique nouvelle*, Edition France-Amérique, Montréal, dans santé mentale au Québec.

- [4] **CHANTRAINE G.** (2004), *par-delà les murs, Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, coll. partage du savoir, Ed. Presses Universitaires de France.276 p
- [5] **COMBESSIE P.** (2009), *sociologie de la prison*, la découverte, coll. « repère sociologie ».
- [6] **FAUGERON C.** (1995), *order and penal control in France, From criminal justice in Europe: An Assessment and some Recommendations*, 71-108.
- [7] **GRANOVETTER M.** (1990), *the order and the New-Economic Sociology*, (eds.) Beyond the Marketplace, Aldine de Gruyter: 89-112.
- [8] **KENSEY A.** et **TOURNIER P. V.**, (2005), *sortants de prison : variabilité des risques de retour*, Paris, direction de l'administration pénitentiaire, cahier de démographie pénitentiaire.
- [9] **MITCHELL R.** and **TRICKETT E.** (1980), *social networks as mediators of social support*, community mental health journal, 1980, Springer.
- [10] **PARAZELLIM.**(2002), *la rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, ISBN 2-7605-1158-8.
- [11] **SYKES G. M.** and **MESSINGER S. L.** (1960), *the inmate social system*. In: Cloward R., Ed., theoretical Studies in Social organization of the prison, Social Science Research Council, 5-19.
- [12] **TEFE R.** (2012), *les marchés alternatifs : pour une sociologie économique des petits métiers urbains à Douala au Cameroun*, Thèse de Doctorat/PhD, FLSH, Université de Douala.

AUTHORS' BIOGRAPHY



TEFE TAGNE Robert, is a lecturer and research professor at the FLHS of the University of Douala. His fields of research focus on economic sociology and development issues. His contact is tefero@yahoo.fr



EBONGUE MPONDO Nathan, is a PhD student in economic sociology at the FLHS of the University of Douala. He works on religious issues. His contact is nathanebongue@yahoo.fr



PATIFE Stève, is a PhD student in economic sociology at the FLHS of the University of Douala. He works on prison organizations. His contact is patipesteve@gmail.com

Citation: *TEFE TAGNE Robert et al. "Le Travail Productif Des Detenus En Milieu Carceral : Cas De La Prison Centrale De Douala Au Cameroun" International Journal of Humanities Social Sciences and Education (IJHSSE), vol 9, no. 6, 2022, pp.30-38. DOI: <https://doi.org/10.20431/2349-0381.0906004>.*

Copyright: © 2022 Authors. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.